

# INTERVENTIONS SUR LES FRICHES

## LE LONG DE LA RD7 VALORISATION D'UN TERRITOIRE

### LA MAISON EN MARCHÉ

Le site du RD7 va voir l'arrivée du tram T7 et le Conseil général du Val de Marne, en accompagnement, requalifie ce qui était une voie rapide et devient ainsi un boulevard urbain. Des aménagements de grande qualité sont ainsi réalisés sur son emprise. En dehors de celle-ci, subsistent des terrains appartenant ou non au Conseil général et qui ne font l'objet d'aucune qualification. Le premier objectif de la présente étude est de proposer des solutions simples, peu coûteuses, faciles à mettre en oeuvre pour améliorer l'aspect de ces terrains en friche.

Mais le RD7 transformé va devenir la vitrine des villes traversées et du Département. A cet égard, une analyse sur le rôle culturel possible de cet axe a été commandée à Jean-Dominique Secondi, laquelle fait apparaître toutes les potentialités qu'il renferme. La présente étude est une des premières traductions des possibilités, apportant à la fois une qualification, une visibilité, un sens et des usages pour les habitants proches sur un des terrains particulièrement bien placé.



Site en friche sur la RD7

# DEUX ZONES, TROIS APPROCHES

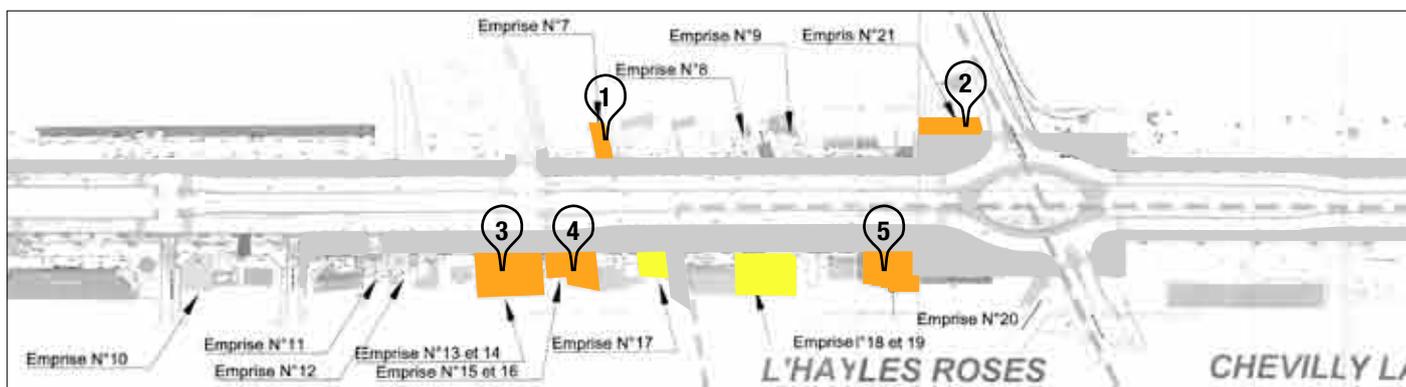
Le long du RD7, du pôle Louis Aragon à Villejuif à la rue de la République à Chevilly le Rue, les parcelles en friche peuvent se regrouper en deux zones et, du fait même de la proximité respective des terrains, il est possible de leur donner une réelle visibilité. L'on va chercher en même temps, car la RD7 est très longue et très large, à favoriser tout ce qui peut donner une échelle humaine, piétonne aux lieux.

Nous avons fait le choix de proposer des aménagements à la fois pour les délaissés liés au tram et pour les lieux gérés par le SAF. Les premiers seront traités pour une temporalité longue tandis que les seconds seront en attente de constructions éventuelles à venir. Quelques lieux (en jaune) peuvent peut-être être également traités par le Conseil général selon un partenariat avec leurs propriétaires privés.

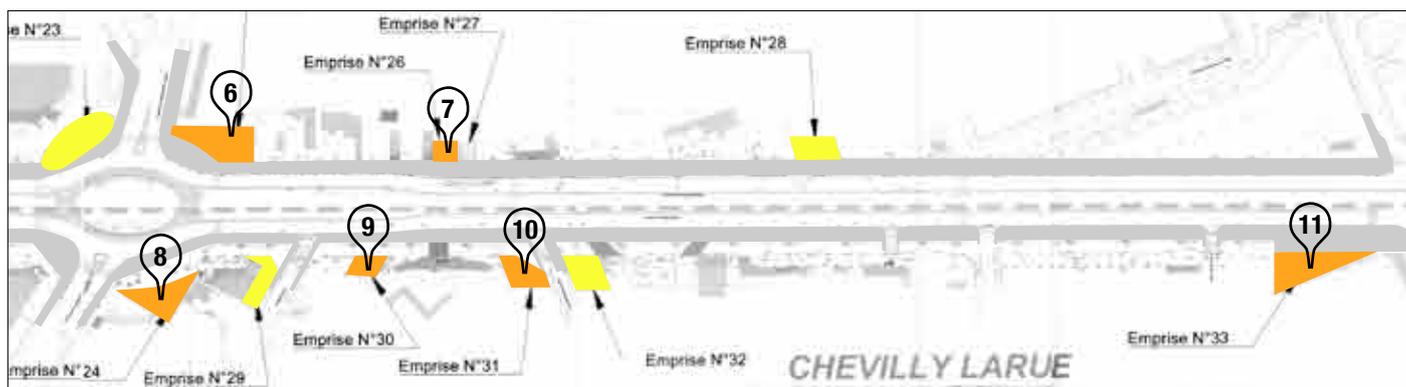
Trois approches sont proposées:

- On donne de la qualité à la parcelle grâce à une clôture propre et solide et l'on plante, à l'intérieur, des végétaux nécessitant peu d'eau et peu d'entretien.
- L'espace en friche est traité comme une extension de l'espace aménagé pour accompagner le tram.
- En un lieu particulièrement visible, à proximité d'immeubles très habités, de parcours très utilisés, en face du magasin Carrefour, un dispositif culturel, une scène est implantée, utilisable par les équipements et les habitants. Sa visibilité et son rôle sont affirmés grâce à un traitement artistique monumental qui fait référence au territoire.

## Zone 1



## Zone 2



 parcelles appartenant au Conseil Général du Val de Marne (terrains résiduels ou SAF)

 parcelles appartenant à un propriétaire inconnu ou à la RATP

     parcelles végétalisées et grillagées

     parcelles qui peuvent être prises dans l'aménagement des carrefours

 parcelle de l'intervention artistique

## GRILLAGE ET VEGETALISATION <sup>4</sup>

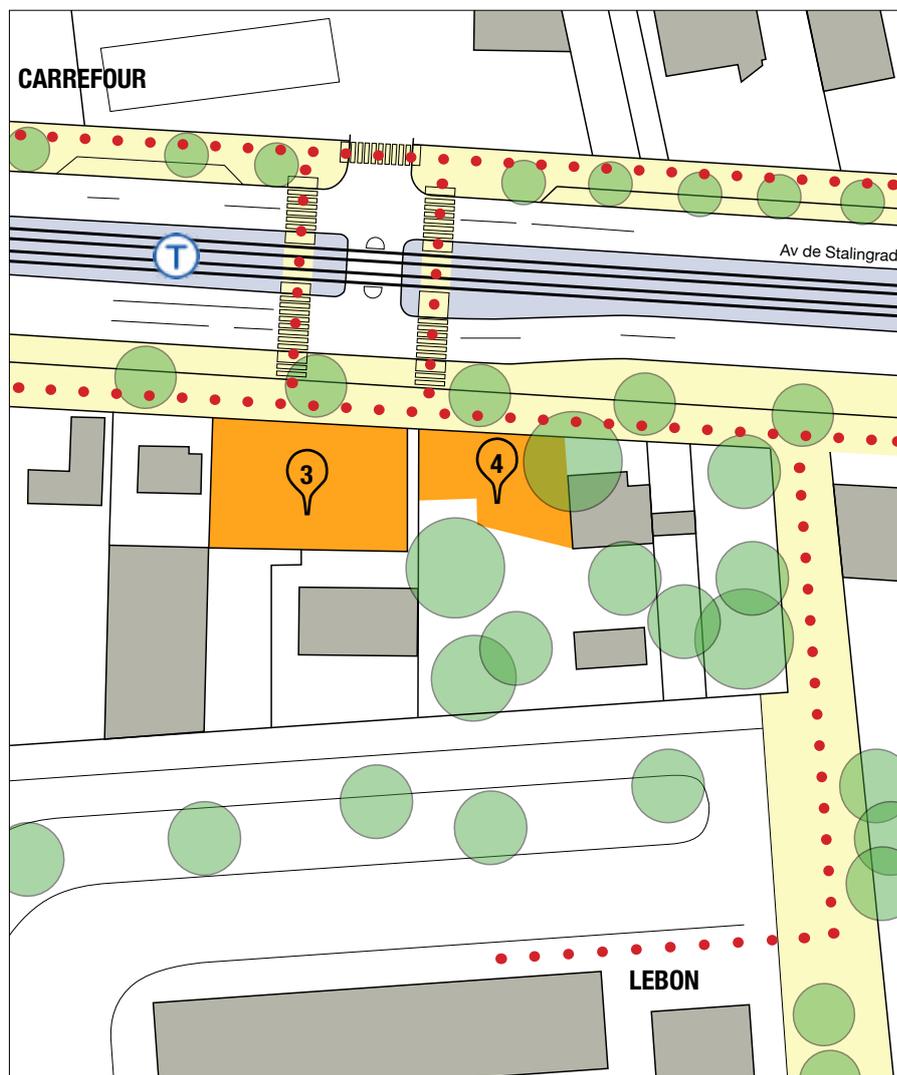


Les friches sont refermées avec un grillage et sont végétalisées.

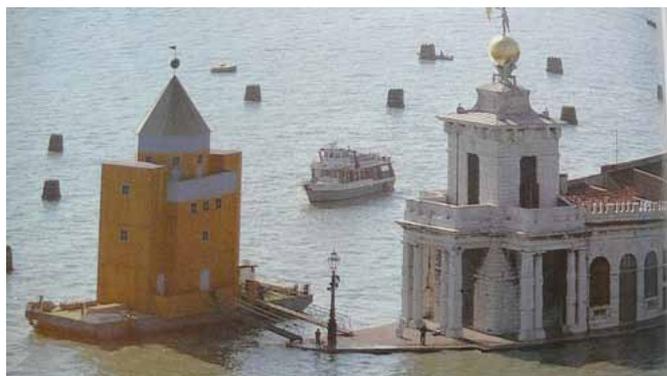
## ESPACE TRAITE EN EXTENSION DE L'AMENAGEMENT <sup>2</sup>

Un petit projet est nécessaire à chaque fois.

## SITE DE L'INTERVENTION ARTISTIQUE <sup>3</sup>



# INTERVENTION ARTISTIQUE

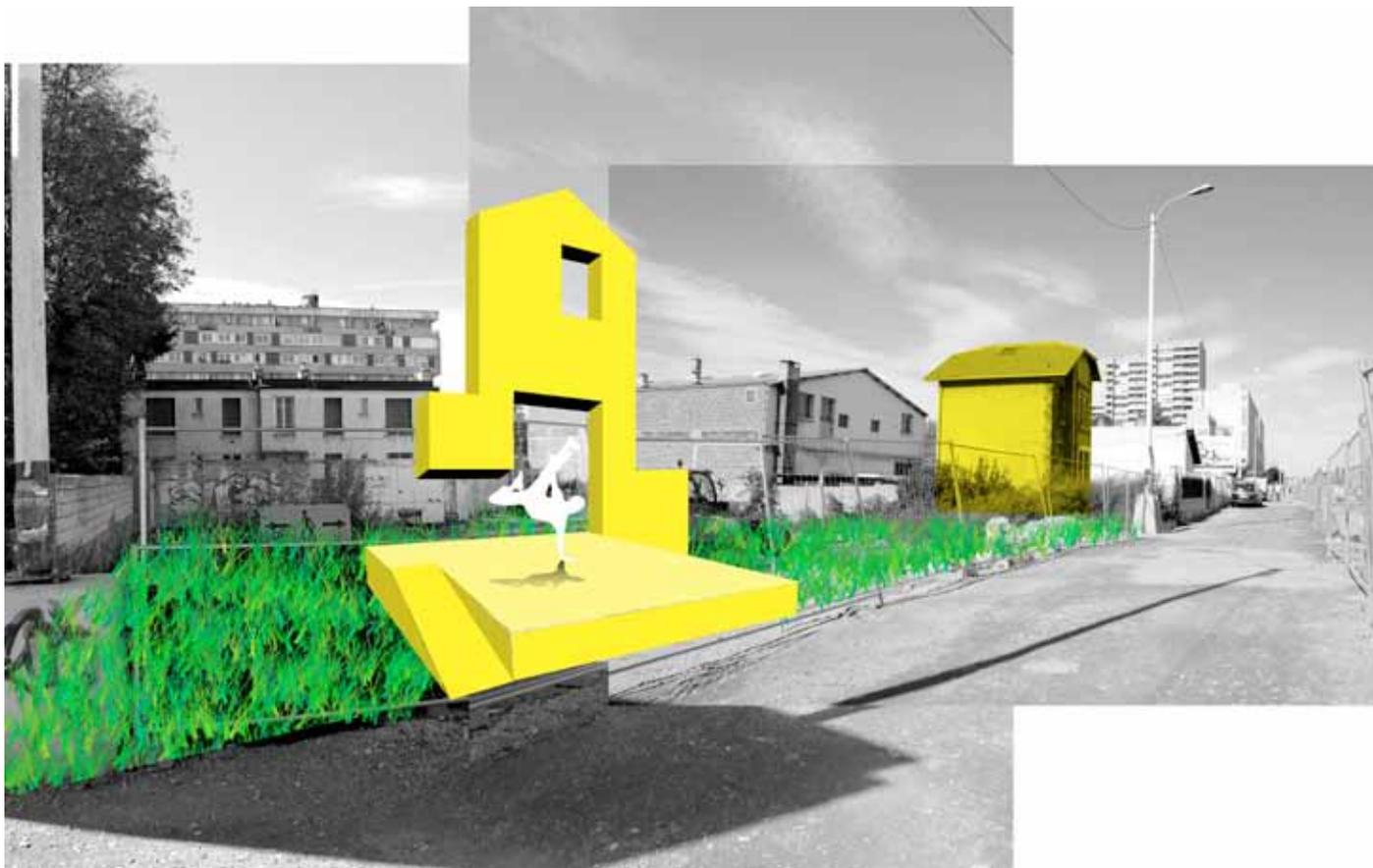


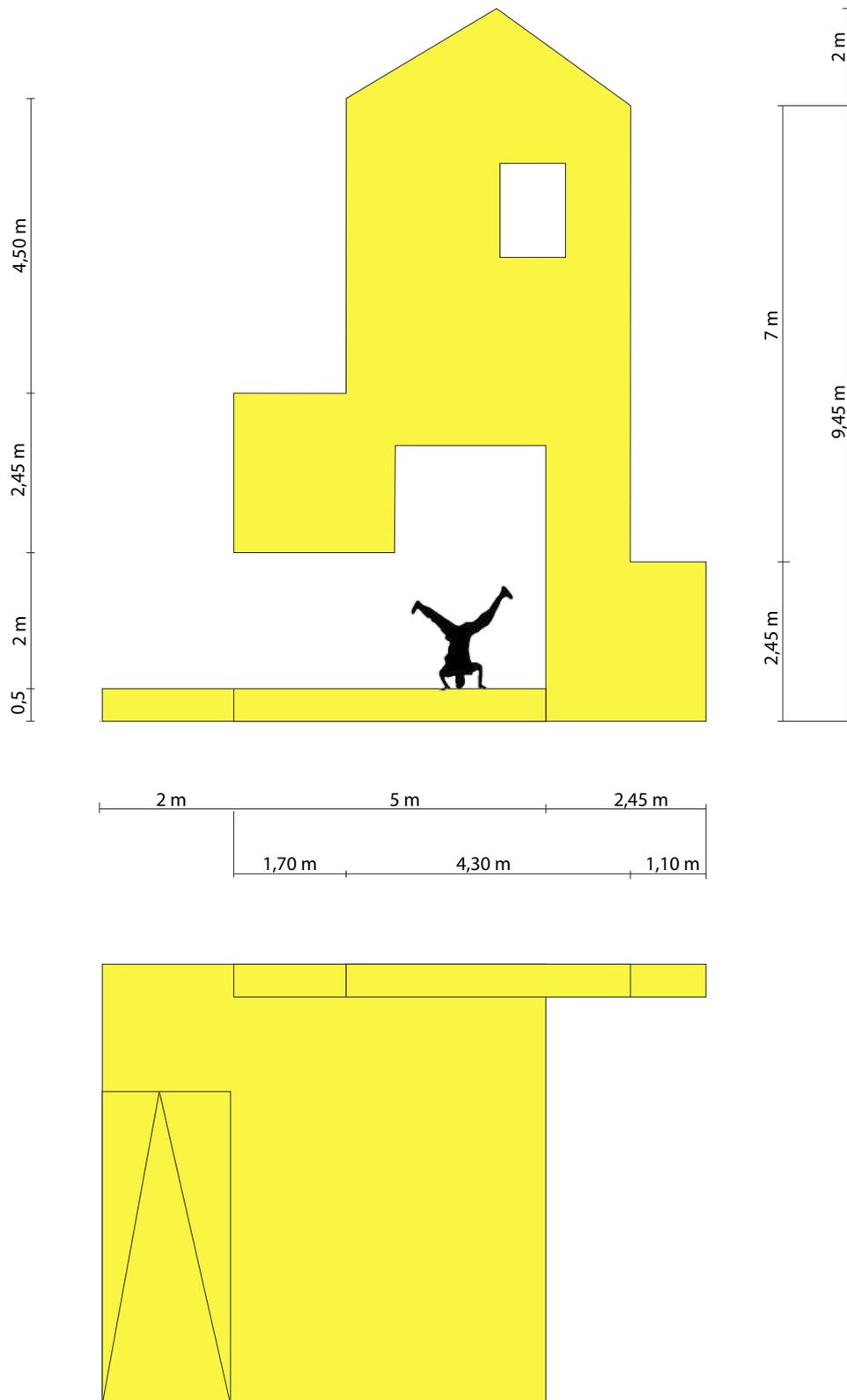
Aldo Rossi  
Teatro del Mondo, 1979-81

La friche est entourée de divers bâtiments de différentes échelles qui racontent l'histoire du territoire et de ses mutations. L'intervention artistique se tourne vers une échelle particulière, celle de la maison des années 30, mais elle est en dialogue avec la dimension de l'avenue et avec les barres de logement et ramène ainsi une échelle humaine. Elle est d'autre part située le long de flux de personnes importants en direction du quartier de Lebon, de l'arrêt de tram et du magasin Carrefour et, plus loin, du pôle Louis Aragon. Cette implantation lui donne toute sa valeur de lieu à la fois très visible et susceptible d'être utilisé comme un lieu d'usages.

Pour toutes ces raisons, l'intervention artistique, en cohérence avec le projet culturel, raconte l'épaisseur historique du territoire, elle est monumentale et devient un repère, elle est une scène utilisable par le quartier et par les équipements notamment culturels, elle est tendre et se présente comme un bâtiment qui serait en mouvement, en marche.

Elle est conçue à partir d'une structure en bois laqué, la scène et le fond de scène sont environnés de végétal, ouverts sur l'avenue. Racontant le récit du site passé elle donne la possibilité qu'un récit d'aujourd'hui s'y élabore.





## EVALUATION DES PRIX

Le grillage en fonction des prix de bordereaux de CG 94

Le végétal en fonction des prix de bordereaux des DEV

Intervention artistique 75 000 € HT

# ANNEXES

Un projet culturel proposé par ARTER pour le territoire de la RD7/T7.



## LEGENDE

- RD7
- METRO 7
- TRAMWAY 7
- LIEUX CULTURELS
- LIEUX CULTURELS A VENIR

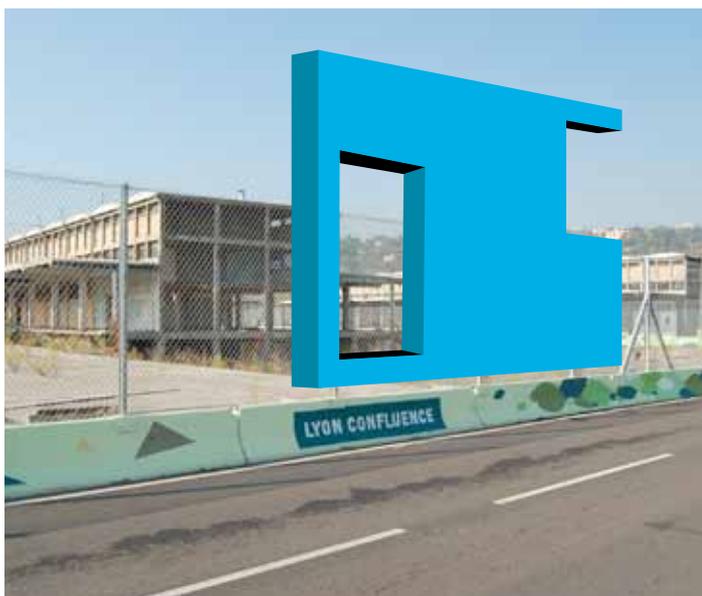
## Quelques uns des éléments remarquables à proximité de la RD7



Un projet culturel pour le territoire de la RD7/T7 // Conseil Général du Val-de-Marne // ARTER

Le site.





ENTRE-DEUX, Lyon Confluence, 2011

Urbaniste : Jean-Pierre Charbonneau  
Artistes : Chantal Dugave et Vincent Delpeux  
Commanditaire : UNIBAIL

Il s'agissait de valoriser temporairement le paysage d'une rue devenant une entrée du nouveau quartier de la Confluence. Des architectures colorées, très graphiques venaient se coller à des éléments du site de l'ancien Marché Gare, créant un paysage de couleur décalé et redonnant sa visibilité et sa valeur.

